

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 27 du 18 juin 2015**

**PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 11**

**DÉCISION N° 11466/DEF/DCSCA/SDM/FIN**  
portant dissolution de deux sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire SERVAL.

*Du 9 juin 2015*

**DÉCISION N° 11466/DEF/DCSCA/SDM/FIN portant dissolution de deux sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire SERVAL.**

*Du 9 juin 2015*

NOR D E F E 1 5 5 0 9 2 7 S

---

*Texte abrogé :*

Décision n° 768/DEF/DCSCA/SD\_FBC/FIN du 7 février 2013 (BOC n° 15 du 28 mars 2014, texte 11 ; BOEM 113.8, 114.3.3.2, 513.2.9, 681.2.1).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 513.2.9

*Référence de publication :* BOC n° 27 du 18 juin 2015, texte 11.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu la décision n° 7738/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 décembre 2014 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure,

Décide :

Art. 1er. Il est décidé de dissoudre les deux sous-trésoreries militaires dénommées « SERVAL 1 » et « SERVAL 2 », rattachées à la trésorerie militaire SERVAL.

Art. 2. La décision n° 768/DEF/DCSCA/SD\_FBC/FIN du 7 février 2013 portant création de deux sous-trésoreries militaires rattachées à la trésorerie militaire SERVAL est abrogée.

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
adjoint au sous-directeur « métiers »,*

Pascal VERRIER.